



ADMINISTRATION COMMUNALE D'ARBAZ

L'Administration communale d'Arbaz met au concours le poste de :

Collaborateur administratif et technique à 50-100% (h/f)

(le poste peut être partagé)

Votre mission :

Vous participerez au bon fonctionnement de la commune d'Arbaz, dans l'administration et au service des constructions.

Vos principales activités seront :

- Préparation des dossiers techniques (suivi, réception, envoi, classement et archivage)
- Transmission des documents et attestations selon les demandes
- Soutien au service technique sur la rédaction des courriers, préparations de classeurs, photocopies, etc.
- Soutien à l'équipe de l'Administration sur diverses tâches administratives
- Répondre au citoyen au guichet, au téléphone ainsi que par d'autres types de correspondance

Votre profil :

- Au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce ou d'une formation jugée équivalente
- Expérience minimum de 3 ans dans un poste similaire avec des connaissances du domaine de la construction
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels
- Parfaite maîtrise orale et écrite de la langue française et aisance rédactionnelle
- Sens du service et de la communication, tout en respectant les principes de discrétion et confidentialité
- Bonne capacité d'organisation et de gestion des priorités, sens des responsabilités
- Autonomie, rigueur et flexibilité
- Capacités à travailler en équipe
- Connaissance des administrations publiques un atout

Nous offrons un environnement de travail agréable et stimulant dans une structure dynamique, avec des conditions attractives et des opportunités de développement des compétences.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Délai de postulation : 12.10.2025

Les offres de service complètes (lettre de motivation, CV, références, diplômes et certificats de travail) sont à adresser à l'Administration communale, Route du Village 14, 1974 Arbaz, **avec mention « Postulation »** ou par courriel à secretariat@arbaz.ch.

Arbaz, le 8 septembre 2025

L'Administration Communale